



Pro Helvetia soutient la culture populaire

La Fondation suisse pour la culture encourage les projets de culture populaire. Les particuliers, les groupes ou les associations, actifs dans l'une des disciplines de la culture populaire, ont la possibilité de présenter à Pro Helvetia des demandes de soutien financier. Ce genre de requête obéit à des critères bien précis.

1. LE MANDAT DE PRO HELVETIA. Pro Helvetia soutient la culture suisse et favorise sa diffusion en Suisse et dans le monde. Créée en 1939 par le Conseil fédéral, la Fondation se voit attribuer tous les quatre ans un crédit-cadre de la part du Parlement. A l'étranger, ses activités se concentrent sur les échanges culturels et, en Suisse, elles complètent l'encouragement à la culture pratiqué par les cantons, les communes et les sponsors privés. La Fondation attribue la plupart de ses subsides à des projets qui lui sont soumis par des organisateurs en Suisse et à l'étranger ainsi que par les artistes suisses. Les experts du Secrétariat décident de l'attribution de subsides jusqu'à 20 000 francs. Au-delà, les requêtes sont évaluées par les spécialistes du Conseil de fondation.

2. PRO HELVETIA ET LA CULTURE POPULAIRE. Jusqu'ici, Pro Helvetia s'est concentrée sur la création culturelle professionnelle et contemporaine, car elle fait l'objet du plus grand nombre de demandes de la part des institutions étrangères. En automne 2008, la Fondation a décidé qu'à l'avenir, elle s'engagerait davantage en faveur de la culture populaire. Comme on ne peut séparer culture populaire et culture amateur, un champ d'activité considérable s'ouvre à Pro Helvetia. Le soutien à la culture populaire sera soumis à une sélection aussi sévère que le soutien aux autres disci-

plines artistiques. Actuellement, la Fondation reçoit 3500 requêtes de soutien par an, dont le 45% environ obtient une réponse favorable. Mais le soutien de Pro Helvetia reste subsidiaire, c'est-à-dire qu'il n'est accordé que si les organismes locaux, cantonaux et privés se sont préalablement engagés.

3. L'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE POPULAIRE. Un coup d'œil sur les points suivants permet de vérifier qu'une requête a des chances d'aboutir auprès de Pro Helvetia. La Fondation accorde son soutien à condition que le projet

- réponde à ses objectifs, en particulier l'encouragement de la création artistique et les échanges culturels entre les diverses régions de Suisse et avec l'étranger;
- soit d'importance nationale ou internationale; de plus, il faut savoir que la loi n'autorise, en Suisse même, qu'un soutien subsidiaire à celui des organismes privés, communaux et cantonaux;
- soit conçu sur la durée; un projet périodique a ainsi davantage de chances qu'un spectacle fortuit en tournée;
- soit réalisé par des organisateurs reconnus;
- présente un bilan coûts-avantages équilibré; Pro Helvetia se réfère pour son évaluation aux chiffres de projets comparables.

Si ces critères sont satisfaits, Pro Helvetia procède alors à une évaluation qualitative. En tant qu'institution nationale, elle ne peut encourager que les meilleurs talents. C'est pourquoi elle exige une égale qualité des projets de culture populaire, ce que traduit la notion de «maîtrise». Par maîtrise, on entend non seulement l'excellence (technique), mais aussi une impression d'ensemble qui soit convaincante.

Ceci s'applique aussi bien à la culture populaire traditionnelle qu'à ses manifestations plus contemporaines. Un indicateur important atteste d'une réelle maîtrise et d'une mise en œuvre souveraine: la reconnaissance que les organisateurs, les ensembles et les artistes trouvent dans leurs associations, face à la concurrence, dans les festivals et les médias. Quelques exemples témoignent de ce que la Fondation peut encourager dans le cadre de son mandat:

→ [Exemple 1: la culture populaire en paroles](#)

Pro Helvetia soutient la «Biennale suisse du théâtre amateur». Ce festival présente une sélection de spectacles amateurs de toute la Suisse et est organisé en commun par les associations de théâtre populaire des quatre régions du pays. Cette manifestation d'importance nationale favorise les échanges par-delà les frontières linguistiques.

→ [Exemple 2: la culture populaire en images](#)

Les papiers découpés ont de nouveau la cote. Pro Helvetia pourrait soutenir une exposition qui documenterait les réalisations d'artistes des diverses régions suisses. Il faudrait

qu'elle soit élaborée par un(e) commissaire confirmé(e) et qu'elle facilite les échanges d'expérience entre les acteurs culturels impliqués.

→ [Exemple 3: la culture populaire en musique](#)

Le «Chœur des Armaillis de la Gruyère» se rend au festival des chorales de New York grâce à Pro Helvetia. Il y présente une soirée entière de musique traditionnelle de Suisse où il interprète des œuvres de Bovet et d'autres éminents compositeurs de musique populaire suisses romands.

4. INFORMATIONS PRATIQUES. Afin de prendre ses décisions en toute impartialité, Pro Helvetia sollicite l'aide d'experts de la culture populaire dans l'évaluation des projets. Il est important d'observer les délais: les requêtes inférieures à CHF 20 000 doivent parvenir à Pro Helvetia au plus tard huit semaines avant la manifestation. Pour les requêtes supérieures à CHF 20 000, les dates butoirs sont le 1er février et le 1er août.

Prière de déposer vos demandes de soutien par l'intermédiaire de notre portail de requêtes en ligne www.myprohelvetia.ch. Vous y trouverez, ainsi que sur notre site Internet www.prohelvetia.ch, tous les compléments d'information nécessaires. Pro Helvetia répond aussi à vos questions par téléphone ou courriel.

Pro Helvetia

Schweizer Kulturstiftung
Hirschengraben 22
CH-8024 Zürich
T +41 44 267 71 71
F +41 44 267 71 06
info@prohelvetia.ch
www.prohelvetia.ch



La Fondation Pro Helvetia soutient la culture suisse et favorise sa diffusion en Suisse et dans le monde.